

Introduction

9 décembre 2015

Pour commencer, j'aimerais remercier tous ceux qui m'ont fait l'amitié de venir partager avec moi ce moment particulier. Ce moment est important d'abord parce qu'il me permet de faire le point publiquement sur presque quinze années de recherche et d'enseignement et aussi d'évoquer les perspectives que je me propose d'explorer. Ce moment est aussi particulier parce qu'il se situe dans une actualité qui ne cesse de questionner l'histoire, avec sa grande Hache, aurait dit Perec, mais aussi les historiens, historiennes et tous les autres, je le sais pour en avoir parlé ces derniers jours avec tant d'entre vous.

Je voudrais donc dire ma gratitude à l'ensemble des membres du jury pour avoir accepté cette discussion sur mon dossier, discussion qui poursuit un débat amicalement engagé depuis plusieurs années avec certains d'entre vous. Je peux dire que je suis fier aujourd'hui de soutenir devant vous, si j'ose, parce que vous formez un « magnifique jury ». Je voudrais aussi remercier pour leur présence en ce jour tous ceux qui me sont chers, ainsi qu'étudiants et collègues, notamment ceux de l'IHMC qui m'ont offert un espace de travail et de discussion particulièrement stimulant durant toutes ces années. Mes travaux sont nés d'interrogations propres mais aussi de rencontres, essentielles, dans mon parcours et de partages de bureaux qui accouchèrent d'autant de livres.

1. Parcours

Si j'ai choisi de placer la synthèse de mon dossier sous l'égide de Georges Perec, c'est d'abord à cause de cette phrase : *« Je ne sais pas précisément ce que c'est qu'être juif, ce que ça me fait d'être juif. C'est une évidence, si l'on veut, mais une évidence médiocre, une marque, mais une marque qui ne me rattache à rien de précis, à rien de concret : ce n'est pas un signe d'appartenance, ce n'est pas lié à une croyance, à une religion, à une pratique, à une culture, à un folklore, à une histoire, à un destin, à une langue. Ce serait plutôt une absence, une question, une mise en question, un flottement, une inquiétude : une certitude inquiète derrière laquelle se profile une autre certitude, abstraite, lourde, insupportable : celle d'avoir été désigné comme juif, et parce que juif victime, et de ne devoir la vie qu'au hasard et qu'à l'exil. »*

Dans cette phrase, il évoque en effet les notions au centre de mon dossier soit les notions d'**Identifications** et d'**appartenances**. Mes travaux tentent en effet de répondre, avec les outils de l'histoire, à des questions finalement assez simples : « Qui suis-je ? Qui êtes-vous ? Qui sont-ils ? ». Il s'agit en somme de réfléchir à l'un des objets fondamentaux de l'histoire sociale, telle qu'est s'est construite depuis un siècle, et qu'on a coutume de désigner sous le terme polysémique d'« identités » ou encore, selon les époques, de « classes », « communautés », « catégories ».

Pour y répondre, mes terrains empruntent aussi à l'itinéraire de Perec. Perec, fils d'immigrants polonais : l'histoire de l'immigration tout d'abord vers laquelle m'a porté un intérêt personnel, scientifique et politique aussi - j'ai commencé mes études d'histoire, au cœur de la tourmente xénophobe des années 1990-2000, plus que jamais d'actualité.

Perec qui fait ses premiers pas dans un atelier de coiffure à Belleville, ensuite, or j'ai choisi d'étudier le monde de l'entreprise. J'ai eu à cœur de l'analyser comme un lieu où s'articulent logiques sociales et stratégies économiques. Le hasard d'un dépôt archivistique m'a permis, de l'aborder **de l'intérieur**. Au cours d'une stimulante enquête collective, j'ai travaillé sur

l'histoire du magasin tenu par une immigrante juive polonaise, spécialisé dans la vente, à crédit, aux mineurs catholiques polonais. Là encore, les stéréotypes en prennent un coup puisque ces deux groupes si souvent présentés comme antagonistes sont fortement liés par des relations marchandes.

Le troisième terrain sur lequel ont porté mes observations représente un cas à la fois marginal et emblématique de ces questions, il s'agit de l'histoire des Juifs. Vous le savez, la vaste question de savoir qui est juif et qui ne l'est pas, a suscité nombre de réflexions philosophiques, sociologiques et théologiques. J'espère avoir contribué à imposer la voix de l'histoire dans ce débat. A partir d'un travail long et minutieux de reconstitution des trajectoires d'environ un millier de Juifs lensois, des années 1920 aux années 1950, mené main dans la main avec Nicolas Mariot, nous avons montré que les comportements face à la persécution se jouaient au sein de configurations sociales et familiales. L'un des résultats de cette recherche, c'est de montrer qu'au fil du temps, les marges de manœuvre se réduisent comme peau de chagrin, pour finalement céder la place à une logique implacable qui conduit la moitié de la population juive lensoise vers la mort.

Trois thématiques donc, immigration, économie et persécutions, au long d'enquêtes qui m'ont amenée à parcourir des espaces variés, de Paris à Lens en passant par le Tati du boulevard Barbès, la Pologne et la Suisse. Des terrains qui m'ont conduite, surtout, à croiser constamment les échelles internationales, nationales, régionales et microlocales. Mener de front ces différentes approches, essentiellement complémentaires à mes yeux, montre que les contraintes, qu'elles soient étatiques, sociales ou familiales, ne s'appliquent pas de manière uniforme et mécanique sur le corps social. Et de tenter de promouvoir, comme le titre de ce dossier l'explicite, une **histoire sociale des interactions** qui se déroule sur un grand 20^e siècle. Pour être honnête, j'ai longtemps tenté d'enjamber, d'éviter la Seconde Guerre mondiale ; en me concentrant sur l'entre-deux-guerres, puis en défrichant vaillamment l'après-guerre. Mais en partant dans le Nord, là où peu de monde ne sait qu'il y avait des Juifs, je m'y suis retrouvée plongée.

Ce parcours fait également écho à Perce dans l'attention qu'il porte aux énumérations, aux inventaires, aux classements, dans ses manières de collecter et questionner les traces. Chacun des corpus de sources dépouillés (registres, fichiers, dossiers nominatifs) a été l'occasion de réfléchir aux moyens dont dispose l'historien et l'historienne pour établir l'identité des personnes dont il ou elle écrit l'histoire. La réflexion sur l'administration de la preuve ne me quitte pas, et c'est pourquoi, tout au long de ces années, je pratique et j'enseigne, avec Claire Lemercier, les méthodes quantitatives. Il ne s'agit pas d'en faire un gage de scientificité en soi, mais de réfléchir aux manières de l'utiliser comme un outil dans l'atelier de l'historien/ne. C'est pourquoi j'ai aimé, aussi, réfléchir aux manières d'exposer l'histoire, avec la casquette de « commissaire » à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Pour tout cela, et comme Perce encore une fois, j'ai eu la chance d'être recrutée par le CNRS, de pouvoir être payée pour élaborer, chercher, penser et exercer le métier que j'aime.

C'est ainsi comme si je l'avais suivi tout du long, jusqu'au dossier de dénaturalisation de ses oncle et tante, David et Chaja Bienenfeld qui ouvre le mémoire inédit de ce dossier, consacré aux dénaturalisations sous Vichy que je souhaite, maintenant, présenter brièvement.

2. Mémoire inédit

Ce mémoire offre un défi particulier à mes appétits archivistiques. En effet, les archives de l'institution chargée de mener la politique de dénaturalisation, initiée dès les premiers jours de son existence par le régime de Vichy, autrement dit la Commission de révision des naturalisations, ont disparu. En outre, la loi du 22 juillet 1940 qui organise les révisions des naturalisations est totalement muette quant aux critères censés orienter la politique. **Le défi a ainsi consisté à rendre compte d'une politique qui ne nomme pas ses cibles et n'a pas laissé d'archives délibératives.**

L'essentiel des traces laissées par les procédures s'éparpille dans les centaines de milliers de dossiers de naturalisation. Ce sont de petits papillons accrochés sur les couvertures des chemises, des feuilles volantes résumant les informations du dossier, des enquêtes diligentées auprès des administrations. L'appétit de la quantification a du bon : j'ai pris grand plaisir à me plonger dans cette masse immense. Et à échantillonner, dépouiller et saisir un millier de dossiers, profitant aussi du versement, en 2008 aux Archives nationales, d'un fichier nominatif des dénaturalisés intervenu à point nommé.

Cette recherche offre un terrain de prédilection pour l'étude des identifications. Elle aborde le dossier administratif comme le lieu d'une histoire des relations entre individus et institutions. En cela, cette enquête s'apparente à une ethnographie des relations de pouvoir, telle qu'elle a été développée en sociologie. Elle y introduit une dimension proprement historienne puisque l'analyse se construit sur un matériel empirique archivistique et non sur l'observation des interactions aux guichets. Comment juger à partir d'un dossier, sur pièces, qui sont les bons et les mauvais Français, et bien entendu, comment repérer les Juifs.

L'étude des critères mobilisés, dès septembre 1940, pour désigner les victimes de cette politique confirme l'hypothèse selon laquelle les Juifs en sont les premiers cibles même si pas un mot dans la loi ne les désigne comme tels. Le silence à leur propos s'explique par la chronologie de l'été 1940, et par l'absence de mention des appartenances religieuse et raciale qui ne figurent pas dans les papiers de la République. En pratique, ce silence élargit les marges de manœuvre des agents en leur donnant la liberté de choisir les individus à exclure, et de désigner tel ou tel comme « juif ». L'imprécision permet de ratisser large et de promouvoir des critères d'assignation identitaire non objectivables dont, au premier chef, l'onomastique. A la Commission de révision des naturalisations, les discriminations antisémites se déploient dans l'univers confiné des bureaux, utilisant des moyens issus du sens commun, comme le nom mais aussi l'origine nationale ou la profession, afin de faire le tri parmi les naturalisés.

Mais les résultats de cette recherche ne tiennent pas uniquement dans ce constat : comme toute enquête, elle a vu son cours modifié par un certain nombre d'aléas et de bifurcations.

Le premier tournant fut imposé par les sources ou plus précisément par la soudaine inaccessibilité des sources : la fermeture des archives de Fontainebleau au printemps 2014, où gisent aujourd'hui, claquemurés, l'ensemble des dossiers de naturalisation, m'a laissée fort dépourvue. Fort heureusement, j'avais pu y passer deux étés consécutifs mais cet épisode m'a encouragée à investir mes efforts dans les archives départementales. Après le Pas-de-Calais et Paris, je suis partie dans l'Isère, profitant des talents de guide de Tal Bruttman, et dans le Vaucluse, profitant de la proximité de la maison de ma mère. Je dois à ces détours des résultats que je trouve parmi les plus intéressants de l'enquête. Ces fonds ont mis en évidence le poids des autorités locales dans les procédures de dénaturalisations. Y interviennent, aux côtés des membres de la Commission de révision des naturalisations, agents des préfectures, commissaires de police, maires, voisins ou encore employeurs dont l'action peut être décisive. La multiplication des terrains locaux pour les comparer m'a permis de montrer qu'en matière de nationalité, le projet politique de la Révolution nationale ne rencontre ni adhésion ni

compréhension immédiates. On observe un ensemble de décalages entre les intentions idéologiques de Vichy et ses applications sur le terrain. Dans l'Isère, on traque les communistes alors que dans le Vaucluse, on stigmatise les déviances sexuelles, morales et familiales. Quant au Pas-de-Calais, on y retrouve le zèle, mis au jour dans notre enquête lensoise, à traquer les Juifs. Cette démarche rend compte de la complexité du fonctionnement de l'État, pris entre la logique du gouvernement et celle de l'administration, et articulant parfois avec difficulté les différentes échelles du pouvoir.

Le deuxième tournant fut problématique. J'étais partie pour une histoire des interactions et je me suis trouvée à faire l'histoire des administrations chargées de mettre en œuvre cette politique. Et derrière ce grand mot, l'administration, il y a des individus. Or ces agents sont dotés d'un pouvoir décisionnel considérable du fait de l'absence de contrôle parlementaire et juridictionnel. Les victimes des dénaturalisations sous Vichy apparaissent donc comme les cibles d'une politique reposant entièrement sur la mise en œuvre d'un **pouvoir discrétionnaire**. Cette recherche offre, ainsi, un cas d'école pour questionner les frontières entre pouvoir discrétionnaire et pouvoir arbitraire. Elle interroge les conséquences des marges de manœuvre laissées à l'administration en régime autoritaire. Le pouvoir discrétionnaire peut-il être placé au service d'une idéologie ? Les silences de la loi permettent-ils d'accroître les espaces du libre arbitre ?

Dès lors, c'est la question des formes de la violence étatique qui est posée, au sein de relations de pouvoir ordinaires. Si je parle de relations de pouvoir ordinaires, c'est pour rendre compte de gestes qui n'ont rien d'extraordinaire : ouvrir un dossier, griffonner un mot en marge, tamponner une date, écrire une lettre. Point de meurtres ni d'assassinats ici, point de bourreaux ni de héros. Et pourtant, en face, des hommes, des femmes, des enfants qui, du jour au lendemain, perdent leur nationalité ce qui, pour certains, conduit à perdre la vie.

En effet, le mémoire aborde, aussi, la question, cruciale, des liens entre dénaturalisations et mise en œuvre de la Solution finale. Elle appelle plusieurs réponses. Sur le terrain de l'identification des victimes, les dénaturalisations ont indubitablement participé à la détection et au repérage de Juifs naturalisés. Pendant près de cinq années, la politique de retrait de nationalité les a exposés au regard des autorités et les a rendus particulièrement vulnérables en les dépossédant de la relative protection statutaire de la nationalité français. Ce faisant, les dénaturalisations ont participé à la mise en œuvre sur le territoire français de la Solution finale. Il apparaît ainsi difficilement défendable d'interpréter le refus du maréchal Pétain, en août 1943, de signer le projet de loi dicté par les autorités allemandes d'une dénaturalisation collective des Juifs comme le signe d'une volonté de protéger les Juifs naturalisés. Ce refus s'explique plutôt par la volonté de laisser à son administration la mainmise sur les questions de nationalité, prérogative contestée par la situation même d'occupation de l'intégralité du territoire métropolitain depuis le 11 novembre 1942.

Tel l'ogre décrit par Marc Bloch, je me suis délectée du matériau offert par les dossiers pour appréhender l'articulation entre les identifications et les présentations de soi au sein des interactions administratives notamment dans la partie du mémoire qui donne la parole aux dénaturalisés pour montrer les manières qu'ils ont eues de réagir à la dépossession de leur statut national. L'analyse du corpus des suppliques envoyées pour protester contre la dénaturalisation ouvre sur l'histoire des présentations de soi en situation d'exclusion. Il est particulièrement pertinent pour comprendre ce que recouvre, à hauteur d'hommes et de femmes rejetés sur les marges de la communauté nationale, être Français. Des deux côtés de ces relations de pouvoir ordinaires, on trouve des espaces des possibles et des zones

d'incertitude que les uns et les autres s'approprient différemment, en fonction de leurs histoires, socialisations, apprentissages et vécus respectifs.

Toute recherche comporte son lot de surprises et j'avoue que l'un des résultats les plus intéressants à ce propos, eu égard à ma formation et à mon parcours, fut ceux de cette régression logistique, dont le nom même, je le sais, peut faire fuir plus d'une personne dans cette salle. Mais j'en ai l'habitude et je persiste avec mes gros sabots quantificateurs. C'est simple, en fait : cette méthode m'a permis de chercher, dans les critères objectivables, autrement dit le pays de naissance, le statut matrimonial, l'âge, le domicile ou encore la profession, quel était le facteur qui jouait le plus dans l'obtention d'un retrait de la nationalité. Or le modèle montre que, toutes choses égales par ailleurs, c'est la personne, l'individualité, du rapporteur qui examine le dossier qui est particulièrement déterminante dans l'issue des décisions. J'avoue que le résultat fut d'abord déroutant pour une historienne formée à l'école durkheimienne d'un certain déterminisme social. Ainsi donc, c'est la variation des attitudes des agents chargés de dénaturiser qui est déterminante. Certains font montre d'un zèle à toute épreuve et traquent sans relâche les Juifs parmi les dossiers, quand d'autres freinent la cadence, multiplient les décisions de maintien et font, d'une certaine manière, de la résistance en coulisse. Mais pourquoi ? C'est là que l'histoire est étonnante. En effet, le juge qui se distingue très nettement des autres par une **atypique clémence**, multipliant les avis de maintien de nationalité, s'appelle Albert Vieilledent et s'avère être amateur de sociologie : il s'attelle à la retranscription en 1933 du cours de Paul Fauconnet, dreyfusard et contributeur de *L'Année sociologique*, et publie également un volume de notes sur le cours de Célestin Bouglé intitulé « Les Grands courants de l'économie sociale en France ». Le juge Vieilledent est donc un adepte de la sociologie durkheimienne ! Pirouette de l'histoire que d'aboutir, grâce à cette régression logistique, à évoquer l'importance d'une socialisation particulière marquée par l'apprentissage des sciences sociales pour pouvoir s'opposer, en actes, à la politique de dénaturalisation.

J'y retrouve une conviction qui marque mon parcours. Tombée dans les sciences sociales comme dans une marmite, j'ai travaillé tout du long avec anthropologues, politistes et sociologues, et n'ai de cesse de rappeler la contribution de l'histoire à la compréhension des manières qu'ont les uns et les autres de se définir et de se penser mutuellement, tout en affirmant la place de l'histoire parmi et avec les sciences sociales.

Si j'ai retrouvé, dans ce mémoire inédit, mes problématiques, méthodes et terrains d'enquête privilégiés, dans le désordre, immigration, juifs, identification, persécution, nationalité, Etat, quantification, et une matière de réflexion fort utile à l'histoire sociale des interactions, j'y ai découvert, aussi, un grand nombre de nouvelles questions qui vont servir à orienter, je l'espère, à la fois mes projets et les directions de travaux que je compte mener dans les années qui viennent.

2. Projets

Je voudrais donc, pour finir, insister sur les nouveaux chantiers de recherches qui s'ouvrent à moi aujourd'hui. L'ensemble s'organise autour de ce que j'appelle une histoire sociale des interactions. Il s'agit d'y décrire les processus de fabrication et les supports de diffusion des identités collectives (revendication, dénomination, dénombrement, mobilisation) mais surtout de comprendre comment les individus réagissent, s'approprient, ignorent ou refusent ces assignations dans différents segments du XX^e siècle. L'historiographie reste imprégnée d'un schème évolutionniste qui conduit à penser que d'une certaine manière, il y aurait automaticité entre la mise en place de catégories identificatoires et leur appropriation par les individus. Or les terrains empiriques amènent à nuancer cette vision. La dimension

empirique de ce projet est essentielle et appelle une multiplicité d'enquêtes qui se déclinent dans trois segments principaux.

1. Tout d'abord, j'aimerais creuser cette piste dans le domaine de l'économie pour montrer l'effet des liens interpersonnelles sur l'efficacité économique comme le montre, par exemple, la relation de crédit qui associe formalisation (on tient des fiches sur les débiteurs, on met en place un régime de sanctions) et prise en compte des réputations.

2. Ces interrogations trouvent, dans l'histoire de l'immigration et de la nationalité, un observatoire particulièrement pertinent. La perspective appelle alors des études comparées, ouvertes par Patrick Weil notamment sur le cas américain, mais aussi par exemple par la dernière livraison de la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* sur la nationalité dans le monde arabe, en général, et le contexte colonial en particulier. La comparaison des usages du pouvoir discrétionnaire, dans différents contextes, permet d'apprécier le poids respectifs des administrations, du droit et des pratiques bureaucratiques nationales. Comment sont menées concrètement les dénaturalisations dans l'Italie mussolinienne, dans l'Allemagne nazie, en Turquie ? Qu'advient-il des fonctionnaires destitués par Vichy parce que Juifs, des demandes de retour dans la citoyenneté des Juifs Algériens qui en sont privés par l'abrogation du décret Crémieux ? Les chantiers sont nombreux et prometteurs comme l'a montré le colloque « La nationalité en guerre » qui s'est tenu la semaine dernière aux Archives nationales et au musée de l'immigration.

3. Enfin, je souhaite continuer à développer les travaux sur la microhistoire de la Shoah, là aussi dans la perspective de suivi des trajectoires individuelles, sur d'autres espaces, comme le font déjà certains de mes étudiants, sur des points de passage, comme la frontière suisse, ou encore sur des parcours de fuite.

4. En écho, mes recherches individuelles m'amèneront à Lubartow. Je projette en effet de suivre, dans la durée, les itinéraires de l'ensemble des habitants juifs de cette localité de Pologne située non loin de Lublin, du début des années 1920 au milieu des années 1950, afin de penser ensemble émigration, immigration, persécution, extermination, et reconstruction pour les rares survivants. Le projet consiste à reconstituer les parcours de l'ensemble des individus présents dans la ville au début des années 1920, pour déterminer ceux qui sont partis et ceux qui sont restés, retracer leurs parcours migratoires, professionnels et les manières qu'ils ont eu de se définir dans les différents espaces traversés. J'ai déjà identifié plusieurs centaines de personnes aux Etats Unis, en France, en Argentine, en Australie, en Belgique. Si mon projet s'inscrit dans une approche transnationale du phénomène migratoire, il y adjoint l'étude de ceux qui restent en Pologne, ceux qui y sont assassinés, pour penser les liens, épistolaires ou monétaires par exemple, entre les uns et les autres. Penser ensemble, autrement dit, migration et persécution, en reconstituant des parcours individuels, voici l'objet de mon projet de recherches.

Le choix de la localité de Lubartow ne tient pas au hasard. Il correspond bien entendu à moult contraintes scientifiques de taille, d'archives et j'en passe mais, surtout, il s'est imposé comme un hommage à celui qui, par son esprit éclectique et ses démarches systématiques, imprègne ce projet : Lubartow est la ville de naissance du père de Perec. La mise en regard des processus de migration et de persécution, à partir d'une étude intensive non pas d'un lieu, mais des personnes de ce lieu, constituera l'une des mises à l'épreuve possibles des atouts et des difficultés d'une microhistoire de la Shoah, comprise dans son interrelation avec les migrations dans l'Europe du premier XX^e siècle.

Voilà les quelques pistes qui me semblent intéressantes à poursuivre. Tout au long de ce parcours, se sont affirmées un certain nombre de convictions quant à mon métier de chercheuse : le souci de répondre aux grandes questions, par de petites histoires, des histoires d'hommes, de femmes, d'enfants qui disent parfois mieux que des schémas théoriques, la diversité des trajectoires et la force des persécutions ; l'importance des liens entre recherche, formation et transmission des savoirs. Et j'ai pu bénéficier d'un contexte et d'un environnement où la **liberté et le temps** étaient encore considérés comme des alliés parce que l'histoire que je pratique en nécessite, grandement. **J'aimerais croire que cette période ne touche pas à sa fin.**

Parce que les chantiers qui s'ouvrent sont immense. J'aimerais les mener collectivement, et particulièrement dans le cadre de directions de travaux, et c'est en ce sens que je suis heureuse de sacrifier, aujourd'hui, au rite de cette soutenance d'habilitation. Et je compte beaucoup sur la discussion avec vous pour en réévaluer la pertinence.